



# Politique salariale ADS SLC 2026-2027



31 Mars 2026

**Un 2% décevant**  
(et pas d'AG...)

Airbus DS SLC



Mardi 24 mars, s'est tenue la dernière réunion de négociations salariales Airbus DS SLC.

Voici donc l'ultime proposition de la Direction :

Pour les personnel SLC non-cadres (jusqu'à E10) et cadres (de F11 à H16) :

- **Pas d'Augmentation Générale (AG)**
- **Budget Augmentations Individuelles\* (AI) : 1,8%**  
*+0,4% par rapport à la première proposition*
- **Budget pour les promotions / évolutions de carrière : 0,2%**  
*Permet un supplément d'AI pour accompagner les carrières et promotions*
- **Soit un budget global de : 2 %**  
*+0,4% par rapport à la première proposition*
- **Date d'application : 01/07/2026**  
*Soit 2 mois plus tôt que les premières propositions*

Lors de cette ultime réunion, la Direction a accepté quelques revendications de la CFE-CGC, à savoir :

- Une mise en application au 1<sup>er</sup> juillet 2026 (au lieu du 1<sup>er</sup> septembre)
- La mise en place d'une clause de suivi en raison des incertitudes sur le niveau d'inflation prévisionnel retenu pour 2026 (1,4%)
- Une réhausse du niveau des Augmentations Individuelles

**Sans la signature de la CFE-CGC, la Direction appliquera unilatéralement la deuxième proposition: soit un budget global de 1,8%, sans clause de suivi et autres mesures proposées lors de la 3<sup>e</sup> réunion de NAO.**

\* Les augmentations individuelles seront appliquées sur proposition de la hiérarchie au personnel éligible inscrit à l'effectif au 1<sup>er</sup> mai 2026 et à la date d'application de la mesure. Le salaire de référence pour application de l'AI est le salaire de base du mois de mai 2026.

Restez connectés  
avec l'application  
MyCfeCgc



Retrouvez nous sur le web et sur LinkedIn



[www.cfecgc-airbusds.fr](http://www.cfecgc-airbusds.fr)

LinkedIn





# Politique salariale ADS SLC 2026-2027



Airbus DS SLC

## Considérations CFE-CGC

Cette dernière proposition de la Direction à 2% :

- **se situe dans la moyenne des politiques salariales signées à ce jour** dans notre secteur d'activité (entre 1,8% et 2,3% dans les sociétés du groupe Thales).
- **est inférieure de 0,5 pts à la politique salariale proposée dans notre division de rattachement, Airbus Defence and Space, qui n'avait pas eu d'augmentation en 2025**

La CFE-CGC a bien conscience que la situation financière de notre entité française s'est encore dégradée en 2025, et reste négative. Le niveau de Chiffre d'Affaires de SLC France ne permet pas d'absorber la totalité des coûts de structure et les investissements R&D toujours très élevés sur la solution Agnet. Avec des revenus et des prises de commandes 2025 supérieures au plan, les salariés SLC France auront du mal à comprendre cette décision de la Direction au vu des satisfécits affichés par celle-ci.

La CFE-CGC aurait souhaité une politique salariale plus ambitieuse, permettant de reconnaître le fort investissement des salariés dans les programmes majeurs, tels que RRF, considérant que l'engagement des salariés est le principal moteur permettant de redresser notre situation économique.

Nous notons cependant la prise en compte de certaines demandes de la CFE-CGC exprimées lors des négociations, à savoir :

- **l'application des AI au 1<sup>er</sup> juillet** (et non pas au 1<sup>er</sup> septembre comme proposé lors des premières réunions de NAO)
- la mise en place de la **clause de suivi de l'accord**. L'incertitude sur le niveau d'inflation 2026 est très élevée du fait de la guerre en Iran. **La CFE-CGC a insisté pour avoir une clause de rendez-vous permettant de négocier un complément de politique salariale en fin d'année pour prendre en compte un éventuel dérapage de l'inflation.** C'est le rôle de la clause de suivi. Nous l'aurions souhaité plus engageante sur la prise en compte d'un éventuel dérapage d'inflation.
- **l'absence de minimum d'AI, qui aurait conduit mécaniquement à un taux de distribution contraint** : il est préférable de favoriser un meilleur taux de distribution des AI et surtout de **laisser la main aux managers** pour décider des critères de distribution

**La CFE-CGC ADS SLC a consulté ses adhérents  
qui valident la signature de cet accord faute de mieux!**

**Vous vous posez des questions? Vos représentants sont à votre disposition !**

Délégué Syndical ADS SLC :

**Stéphan GAVANON**

06 07 71 50 80

[www.cfecgc-airbusds.fr](http://www.cfecgc-airbusds.fr)

CFE-CGC Airbus DS

Appli Smartphone



**LinkedIn**

